

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2025 A 19 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf Août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> Gérard DELANEF	<input checked="" type="checkbox"/> Hervé BAROYER	<input type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO
<input checked="" type="checkbox"/> Gérard HARCHAOUI	<input type="checkbox"/> Jean BARRE	<input checked="" type="checkbox"/> Malika THIERRY
<input checked="" type="checkbox"/> Virginie BELLET	<input type="checkbox"/> Aude M'BANGAS	<input type="checkbox"/> Sylvain BAROYER
<input checked="" type="checkbox"/> Alain PORREE DU BREIL	<input checked="" type="checkbox"/> Line MERLIER	<input checked="" type="checkbox"/> Nicolas POULAIN
<input checked="" type="checkbox"/> Christian MERLIER	<input type="checkbox"/> Laurence BOITEUX	

Absent(s) ayant donné procuration :

- Sylvain BAROYER donne pouvoir à Hervé BAROYER
- Jean BARRE donne pouvoir à Gérard HARCHAOUI

Absent (s) non excusé (s) :

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Aude M'BANGAS | <input checked="" type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Laurence BOITEUX | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 13 Mai 2025
La séance est ouverte à 19h05.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Virginie BELLET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 22-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MOTO CLUB DES HAUTES VALLEES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la demande de subvention déposée par l'association Moto Club des Hautes Vallées d'un montant de 1 750 €, pour l'année 2025. (voir documents joints).

Il conviendra de rappeler à l'association que la demande doit être faite en début d'année.

La question des horaires est posée : peuvent-ils rouler entre midi et 14 ?

COMMUNE DE CRISOLLES



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	1	Line MERLIER,

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association de l'association Moto Club des Hautes Vallées d'un montant de 1 750 € pour l'année 2025, sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 accompagnée du CERFA, tout en rappelant que la demande de subvention doit se faire en début d'année.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 23-2025 : DEMANDE DU COMMERCE PROXI DE MAINTIEN DU MONTANT DU LOYER A 375 € PAR MOIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande du Commerce Proxi de maintenir le montant du loyer à 375 € par mois jusqu'au 31 Décembre 2025 (voir courrier ci-joint).

Monsieur Gérard HARCHAOUI propose de baisser le loyer à 200 € pour redynamiser le commerce jusqu'à la fin de l'année, à compter du 1^{er} Septembre 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	11	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : De baisser le montant du loyer et de le fixer à 200 euros pour la période du 1^{er} Septembre 2025 au 31 Décembre 2025.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 24-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 DE L'AFM TELETHON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention 2026 de l'AFM TELETHON et d'en fixer le montant. (voir courrier ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	10	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN.
Nombre de voix CONTRE	1	Line MERLIER
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'AFM TELETHON sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 accompagné du CERFA. La somme sera décidée au budget 2026.

DELIBERATION 25-2025: CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le choix du prestataire pour l'entretien annuel des chaudières des différents logements. 3 devis ont été demandés à 3 prestataires. Un devis a été demandé à Monsieur DA SILVA de la société AIREO, le montant du devis réalisé s'élève à 2 144.06 € HT ; (voir document ci-joint). Un 2^{ème} devis a été réalisé par l'entreprise BLM pour un montant total de 2 322.58 € HT (voir document joint), le 3^{ème} devis a été demandé à l'entreprise COLLET qui malgré nos relances n'as pas renvoyé de devis dans les temps. La commission de contrôle des travaux s'étant réunie le 3 juillet 2025 pour analyser les offres 2 critères sont rentrés en ligne de compte, le critère technique (4 retenus pour AIREO et 7 pour BLM) et le 2^{ème} critère étant le prix (avec 6 retenus pour AIREO et 5 retenus pour BLM). Il en résulte que le choix porterait sur l'entreprise BLM (avec 10 retenus pour AIREO et 11 pour BLM).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	8	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Jean BARRE, Line MERLIER, Nicolas POULAIN.
Nombre de voix CONTRE		
Nombre d' ABSTENTION	3	Hervé BAROYER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER

des membres présents et représentés, décide :

COMMUNE DE CRISOLLES



Article 1 : de retenir le devis de la société BLM pour une période d'un an, d'un montant de 2 322.58 € HT pour l'entretien annuel des chaudières des différents logements.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 26-2025: COURRIER DE MME TROUSSELLE SYLVIANE POUR DEMANDE D'ANNULATION DE LA ZONE RESERVEE (CHEMIN DE LA TRAVERSE AU MILIEU DE CE DIT TERRAIN PARCELLE ZD 118)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération suite à la réception du courrier de Mme TROUSSELLE Sylviane demandant l'annulation de la zone réservée (chemin de traverse au milieu de ce dit terrain pour la parcelle ZD 118. (voir documents joints).
Après discussion, la zone peut être déplacée sans nuire aux prochaines constructions. Un courrier de réponse sera fait à MME TROUSSELLE. Le conseil municipal n'agrée pas la demande et propose de déplacer la zone réservée (voir sur le plan).

La délibération n'a pas été votée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR		
Nombre de voix CONTRE		
Nombre d'ABSTENTION		

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : La délibération n'a pas été votée, le conseil municipal propose de déplacer la zone réservée, un courrier de réponse sera fait à MME TROUSSELLE Sylviane. Le conseil municipal n'agrée pas le demande et propose de déplacer la zone.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration du Mémorial noyonnais de la Résistance et de la Déportation de la guerre 1939-1945 (main-d'œuvre, bénévoles)
- Passage de la vitesse à 30 : à partir de la rue de l'église (Place de la Mairie) jusqu'à la rue de Guiscard et la rue Marcel Poulin.
- Voir pour l'extension du cimetière : mettre le numéro + photo+date sur les petits panneaux
- Repas pour les aînés : menu à 36 euros
- La date retenue pour la remise des cartes cadeaux est prévue le 18 Octobre 2025 à 11 h
- Demande de prise en charge des séances de natation par Mme MANCEBO (apprendre à nager+ le coût du transport)
- Demande d'un emplacement de pompes funèbres réservé lors des cérémonies
- Question de la sonorisation à l'église
- Colis des aînés ? Cartes cadeaux chez Proxi à 35 euros
- Chocolats de Noël pour les enfants : le choix est fait pour le magasin LECLERC, il est trop tard pour passer les commandes pour le magasin PROXI

Fin de la séance à 21h10

Le secrétaire de séance
Virginie BELLET

Le Maire
Gérard DELANEF



COMMUNE DE CRISOLLES

